Dépistage de la surdité chez les nouveau-nés :
Agir tôt… mais quand ?

En 2009, le Programme de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés a été annoncé en grand et accueilli favorablement, tant par le milieu de la santé que par les familles. Or, quel est le bilan près de 13 ans plus tard ?

Alors qu'en Colombie-Britannique, 97 % des bébés sont dépistés à la naissance et qu'en Ontario ce pourcentage s'élève à plus de 94 %, le Québec se classe très loin derrière. Selon les plus récentes données du ministère de la Santé et des Services sociaux, seulement 53 % des bébés québécois sont dépistés à la naissance, soit 42 284 sur 80 145 naissances. Une situation inacceptable et inéquitable pour nos enfants.

Iniquités régionales

Encore aujourd'hui, plusieurs régions ne sont pas desservies. De futures mères résidant en Outaouais préfèrent se rendre en Ontario pour donner naissance à leur enfant parce qu'elles savent que celui-ci y sera dépisté. D'autres parents doivent se battre et attendre plusieurs mois pour obtenir un diagnostic ou bien se résoudre à aller au privé.

C'est sans compter les parents qui découvrent finalement la surdité de leur enfant à l'âge de 2 ans et parfois bien plus tard, parce qu'il présente certains retards de langage, faute de dépistage précoce.

Impacts importants sur le développement

Le contact de l'enfant avec son environnement sonore est primordial. Il lui permet d'acquérir la parole et le langage, mais aussi de développer ses habiletés sociales et d'assurer son développement cognitif et socioaffectif. L'enfant qui présente une surdité, qu'elle soit légère ou sévère, est privé d'une source d'apprentissage importante qui dépasse les aspects de la communication orale et qui peut aussi entraîner des conséquences importantes sur son parcours scolaire, sa vie sociale, son épanouissement personnel.

La surdité, loin d'être un phénomène marginal

Nous nous expliquons mal une telle lenteur, d'autant que la déficience auditive est le deuxième trouble le plus fréquent avec le trouble visuel chez les moins de 5 ans. Chaque année, 4 à 6 bébés sur 1000 naissent avec une perte auditive. Notons également que plus de 90 % des enfants qui naissent avec une surdité sont nés de parents entendants, qui ne soupçonnent donc aucunement cette possibilité.

Véritablement agir tôt

Au fil des années, les retards se sont accumulés et les excuses se sont multipliées, mais force est de constater que personne n'a pris le leadership dans ce dossier. Pourtant, le dépistage de la surdité chez les nouveau-nés est somme toute simple à réaliser et ne demande que peu de temps. Les retards ne peuvent être seulement attribuables à la COVID-19 ou à la pénurie de main-d'œuvre, les statistiques des autres provinces canadiennes l'illustrent très bien.

Le 11 mai 2021, l'Assemblée nationale adoptait une motion unanime enjoignant le gouvernement à terminer le déploiement du programme d'ici la fin de 2021, pourtant peu de progrès ont été réalisés depuis. Pour un gouvernement qui prône l'importance d'agir tôt, il est maintenant urgent de passer

de la parole aux actes et de faire preuve de la volonté nécessaire pour déployer le programme partout au Québec. Il en va de l'avenir de nos enfants.

Paul-André Gallant, MBA, M.P.O., orthophoniste
Président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Cosignataire de la lettre :

Claire Moussel
Directrice générale, Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA Provinciale)